
Lettre des représentants Bentabole et Cassanyes, en mission à Toulouse, qui présentent des observations sur le retour des représentants du peuple rappelés par décret, lors de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793)

Pierre Louis Bentabole, Joseph Cassanyès

Citer ce document / Cite this document :

Bentabole Pierre Louis, Cassanyès Joseph. Lettre des représentants Bentabole et Cassanyes, en mission à Toulouse, qui présentent des observations sur le retour des représentants du peuple rappelés par décret, lors de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 677-678;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_41099_t1_0677_0000_21;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

(sic) (1). Cet ordre fut promptement exécuté et un grand nombre d'entre eux périt sous les décombres. Vachot se porta lui-même à la tête d'un détachement pour hâter la destruction du faubourg en y jetant des matières combustibles. Cette sortie déconcerta les projets sanguinaires des brigands qui firent pleuvoir sur nos défenseurs une nuée de balles qui donnèrent la mort à plusieurs soldats qui étaient à ses côtés.

Cette dernière mesure acheva leur déroute et les força à la fuite. Enfin, après vingt-huit heures du combat le plus opiniâtre, ils se sont retirés avec une perte d'environ 1,500 hommes, parmi lesquels on compte plusieurs prêtres réfractaires et deux chefs que l'on présume être La Rochejaquelein et d'Autichamp. Ils eurent grand soin d'enlever, pendant la nuit, une grande quantité de leurs morts, mais malgré leur attention à nous en dérober la connaissance exacte, il en est encore resté plus de 600 sur le champ de bataille.

Pendant toute la durée du siège, le général Peyre fut occupé à visiter les différents postes et les batteries de la place pour stimuler le courage de nos guerriers; aussi l'ennemi s'attachait d'une manière particulière à diriger son feu sur la personne de cet intrépide républicain, mais ce fut en vain, car le génie tutélaire de la France, qui veille sur les destinées de ceux qui lui sont entièrement dévoués, le couvrit de son égide. Un homme qui était à ses côtés, fut tué d'un coup de canon.

Le zèle, l'adresse et la valeur de nos braves canonniers et des soldats de la garnison leur ont acquis des droits à la reconnaissance des amis de la République. On ne cessait d'entendre dans les rues et les différents postes de la place, les cris de *vive la République, vive le général Peyre*.

Le citoyen Regnier fils, aide de camp du général, s'est comporté avec toute l'intrépidité d'un vrai républicain et une intelligence peu commune.

Le chef de l'état-major de l'armée par intérim,

COFFY.

Le même citoyen annonce, dans une autre lettre (2), des traits d'héroïsme des braves républicains qui ont chassé les rebelles qui s'étaient présentés devant Granville.

Insertion au « Bulletin », mention honorable et renvoi au comité d'instruction publique (3).

Lettre de Peyre (Peyre), général, commandant l'armée de Granville, qui rend compte du siège de cette ville.

Renvoyée au comité de Salut public (4).

Suit la lettre du général Peyre (1).

Peyre, général commandant l'armée de Granville, au Président de la Convention nationale.

« Du quartier général de Granville, le 30 brumaire, l'an II de la République.

« Citoyen Président,

« La République triomphera partout lorsque ses vrais enfants seront chargés de la défendre. La victoire complète que nous avons remportée sur les hordes de brigands qui ont assiégé cette place en est un augure bien certain.

« Les scélérats repoussés loin de nos murs avec perte de plus de 1,500 hommes, se sont retirés à la hâte dans Avranches, et l'ont évacué le lendemain.

« Le nombre de leurs morts et de leurs blessés n'est pas encore bien calculé, car nous découvrons chaque jour quelque nouveau tas dans la campagne et dans les anciens châteaux des environs. J'arrive à l'instant d'une tournée, à deux lieues de cette ville, et j'en ai découvert une quinzaine entassés derrière une haie. En vérité, citoyen Président, le génie de la liberté combattait avec nous; jugez de ses succès.

« Plusieurs paysans des campagnes où ils se sont retirés pour se soustraire à nos coups, m'ont assuré qu'un ci-devant prince, qu'ils croient, d'après quelques données, être le ci-devant comte d'Artois, était avec eux. Ce qui me présente cette idée comme n'étant point dénuée de fondement, c'est que hier d-ux individus sont arrivés ici et ont déclaré qu'on leur avait offert 10,000 livres pour avoir un bateau propre à passer un prince dans les îles anglaises qui nous avoisinent. Ces particuliers ont été conduits à la municipalité et ont donné, à ce qu'on m'assure, des notions certaines du fait.

« Que la République se repose entièrement sur les braves soldats de la liberté qui défendent cette place. Nous sommes tous, du premier instant, décidés à périr plutôt que de céder aux vils satellites de Louis XVII et des prêtres qui les animent. Une République une et indivisible, voilà ce que nous défendrons jusqu'au dernier soupir.

« Salut et fraternité.

« PEYRE. »

■ Lettre des représentants du peuple Bentabole et Cassanyes, à Toulouse, qui présentent des observations sur le retour des représentants du peuple rappelés par décret.

Renvoyée au comité de Salut public (2).

Suit la lettre de Bentabole et Cassanyes, représentants du peuple à Toulouse (3).

Les représentants du peuple députés par la Convention nationale près les départements de la Dordogne, de Lot-et-Garonne, de la

(1) Cette phrase semble n'avoir pas été achevée. Il faut probablement lire : « Il donna l'ordre de mettre le feu. »

(2) Nous n'avons pas pu retrouver cette lettre.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 56.

(4) *Ibid.*

(1) *Archives du ministère de la guerre : Armée des côtes de Cherbourg*, carton 5/17.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 56.

(3) *Archives nationales*, carton AFII 185, plaquette 1535, pièce 19.

Gironde, Haute-Garonne et autres circonvoisins, en séance à Toulouse, à la Convention nationale.

« Toulouse, département de la Haute-Garonne, le 25^e jour du 2^e mois, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens nos collègues,

« Paganel part aujourd'hui. Nous apprendrions avec bien de la peine qu'on lui reprochât de ne pas s'être rendu à la Convention avec toute la vitesse qu'exige le décret du 8^e jour du présent mois. Nous l'en avons vu vivement affecté lui-même, et nous croyons devoir vous déclarer que, toujours digne du titre de Montagnard par son empressement à exécuter et à faire respecter les décrets de la Convention. « Paganel a tout disposé pour son départ, au moment où il a eu connaissance du décret qui le rappelle. Le *Bulletin* où ce décret est inséré n'est parvenu à Toulouse que le 22 ou le 23^e jour, où Paganel revenait d'une tournée qu'il avait faite dans les districts de Muret et de Rieux, de manière qu'il ne lui resterait que neuf jours tout au plus pour se rendre à Paris dans 20 jours à compter de la date du décret. Il peut d'ailleurs éprouver des retards et des accidents et nous nous empressons de rendre justice au zèle qu'il met à se soumettre aux décrets autant qu'il est en son pouvoir.

« Nous saisissons cette occasion pour vous observer que plusieurs représentants, qu'on rappellerait par la suite, pourraient se trouver bien innocemment dans l'impossibilité physique de se rendre à Paris dans les 20 jours à partir de la date du décret, fixée à ceux qui sont à plus de cent lieues; il faut 8 à 10 jours pour que le décret arrive, on peut mettre du retard à en faire l'envoi, un représentant peut être absent du lieu où ses lettres lui parviennent, alors il ne lui resterait pas assez de temps pour se rendre à Paris dans le délai fatal qui l'expose à perdre un titre aussi précieux que celui de député montagnard, et la Convention ne peut avoir en vue d'exclure innocemment de son sein les membres qui lui sont attachés par le plus pur patriotisme.

« BENTABOLE; CASSANYES. »

Un membre [BOURDON (de l'Oise (1))] du comité d'agriculture fait un rapport sur le dessèchement des marais.

L'impression en a été ordonnée, et la discussion trois jours après la distribution (2).

Suit le texte du rapport de Bourdon (de l'Oise), d'après un document imprimé :

RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DU COMITÉ D'AGRICULTURE PAR BOURDON (de l'Oise), SUR LE DESSÈCHEMENT DES ÉTANGS (*Imprimé par ordre de la Convention nationale.*) (3).

Citoyens, si, peu après notre réunion en Convention nationale, commencée sous d'heureux

(1) D'après le document imprimé et d'après les divers journaux de l'époque.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 56.

(3) Bibliothèque de la Chambre des députés : 8 pages in-8°. *Collection Portiez (de l'Oise)*, t. 106, n° 38; Bibliothèque nationale : 8 pages in-8° *Le*, n° 576.

auspices; si, dignes de notre première séance, huit jours nous eussent suffi pour exécuter fidèlement notre mandat, en purgeant la terre du tyran déjà jugé par l'insurrection; le comité d'agriculture n'aurait pas manqué de proposer à l'Assemblée, sérieusement occupée du bonheur du peuple, les faciles moyens de multiplier nos subsistances, et nous aurions ajouté cette année à nos récoltes la nourriture d'un million de citoyens; mais, puisque ce bon peuple a enfin des représentants dignes de lui, hâtons-nous de le faire jouir d'un avantage trop longtemps retardé.

Au milieu des maux dont les prêtres ont toujours été l'inséparable source parmi nous, il faut vous peindre leurs attentats les moins connus, quoique les plus audacieux; il faut vous dire, pour vous amener à la démonstration de la possibilité de la ressource en subsistances, que nous venons de vous annoncer, comment les prêtres nous l'avaient ravie en bouleversant la nature.

Les jeûnes pratiqués en apparence par eux, et dont ils ne manquaient pas d'exiger la plus rigide observance de la part du peuple qu'ils appelaient *les fidèles*, leur donnèrent l'idée de changer les plus fertiles cantons de nos campagnes en eaux stagnantes, retenues par de hautes et fortes digues pratiquées du penchant d'une colline à l'autre : ainsi, depuis des siècles, les plus grasses, les plus fertiles vallées de la République ne peuvent plus s'enorgueillir des nombreux troupeaux que la nature les avait destinées à nourrir, ni des riches moissons dont elles devraient récompenser les bras laborieux du cultivateur.

Revêtus de l'opinion publique, assurés de la crédulité des peuples qu'ils avaient préparés par des pratiques indispensables de religion, ce bouleversement de la nature ne fut qu'un jeu pour ces prêtres imposteurs; et on vit bientôt les nobles, dont le moindre déshonneur était de désirer de se faire beaucoup de revenus sans travail et sans avances, devenir leurs nombreux et puissants auxiliaires : ainsi, dans cette occurrence, la fameuse maxime des tyrans, que la terre appartient aux plus forts ou aux plus fourbes, fut accomplie et même sanctionnée par des lois.

Ne croyez pas, citoyens, que j'exagère. Si vous voulez vous reporter aux temps barbares qui ont vu rédiger notre première législation, que, peut-être par respect pour l'immortelle vérité, on n'osait appeler que coutumes, vous verrez que toutes celles des contrées les plus couvertes d'étangs portent que le seigneur féodal a la faculté d'élever, à telle hauteur qu'il lui plaît, les digues ou chaussées de ses étangs, sans s'embarrasser si la propriété du pauvre se trouve ou non envahie par les eaux.

Telle est la véritable origine de presque tous les étangs de la République; et si ce véridique et fidèle tableau vous prépare à réprouver leur existence, vous y serez invinciblement déterminés quand vous saurez que indépendamment du tort que fait l'existence de ces cloaquas, en diminuant la masse des terres productives, leurs brouillards détruisent l'espoir des plus belles moissons, et leurs vapeurs mortifères naturalisent, pour ainsi dire, les fièvres, les épidémies et les épidémies.

C'est une vérité reconnue que dans toutes les contrées où il y a des étangs, les récoltes de froment sont presque toujours niellées; il est également vrai qu'excepté ces beaux mois pri-